



La réalité socio-culturelle de la mixité franco-étrangère. Analyse de données statistiques d'une enquête auprès de primo-arrivants

The Socio-cultural Reality of French-foreign Mixed Marriages. An Analysis of Statistical Data from a Survey among New Immigrants

La realidad socio-cultural de la mixidad franco-extranjera. Análisis de datos estadísticos de una encuesta a recién llegados

Beate Collet et Corinne Régnard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/5516>

DOI : 10.4000/remi.5516

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2011

Pagination : 7-34

ISBN : 979-10-90426-01-6

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Beate Collet et Corinne Régnard, « La réalité socio-culturelle de la mixité franco-étrangère. Analyse de données statistiques d'une enquête auprès de primo-arrivants », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 27 - n°2 | 2011, mis en ligne le 01 octobre 2014, consulté le 15 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/5516> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.5516>

La réalité socio-culturelle de la mixité franco-étrangère. Analyse de données statistiques d'une enquête auprès de primo-arrivants

.....

Beate COLLET¹ et Corinne RÉGNARD²

Les mariages mixtes intéressent les démographes et les sociologues³ depuis fort longtemps, autant en France qu'ailleurs, car ils font le lien entre mouvements de population et préoccupations familiales. Cet angle d'analyse tire sa pertinence du fait qu'il rend visible la relation qui existe entre immigration, choix conjugal et questions juridiques liées à l'entrée sur le territoire et l'acquisition de la nationalité française. Toutefois, face à une certaine évolution de la réalité sociale, les catégories élaborées pour l'appréhender demandent à être révisées. Aujourd'hui, on parle plutôt de couples mixtes, le mariage ne concernant plus qu'une partie des situations conjugales. Au même titre, il convient d'ouvrir la définition de la mixité conjugale au-delà de la différence de nationalité des deux conjoints en raison notamment de la diversité sociale et culturelle que recouvre la population française.

Une certaine reconnaissance de la réalité multiculturelle de la société française depuis les années 1990 a ouvert la voie à des études plus fines au sujet de la diversité de la population française. En ne considérant les Français qu'au travers de leur appartenance nationale, on ne tient pas compte de cette diversité, l'analyse de la mixité franco-étrangère s'en trouve alors affectée. De ce fait, il nous a semblé judicieux de distinguer, selon leurs origines, les conjoints français que des migrants viennent rejoindre. Cela devrait nous permettre de mieux saisir les liens entre immigration et logiques conjugales et familiales. Les Français descendants d'immigrés et les immigrés naturalisés maintiennent des liens avec leurs pays d'origine ou celui de leurs parents, ce qui se reflète dans les pratiques

1 Maître de conférences en sociologie, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), Institut des Sciences Humaines appliquées Maison de la recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris ; beate.collet@paris-sorbonne.fr

2 Démographe ; coregnard@free.fr

3 Nous remercions ici nos relecteurs et collègues qui ont échangé avec nous sur les versions antérieures de cet article.

matrimoniales et conjugales. Présenter les couples mixtes selon une typologie dépassant l'unique approche par la nationalité française permet donc d'étudier plus aisément la réalité socio-culturelle de ces couples franco-étrangers.

Cet article s'appuie sur l'analyse des données de l'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France », dite PPM, de la DREES (voir les précisions méthodologiques ci-après). Il établit d'abord une typologie déclinant les liens à l'immigration des conjoints français de ces migrants pour regarder ensuite comment ces migrants se répartissent entre les différents types selon le sexe et leur pays d'origine. Dans un deuxième temps, l'article se propose d'interroger la pertinence sociale de cette typologie : les couples mixtes des différents types recouvrent-ils des caractéristiques sociales différentes ? En se référant à des thématiques classiques de la socio-démographie conjugale (lieux et circonstances de rencontre, statut matrimonial ou l'écart d'âge entre conjoints), peut-on établir des profils différents selon les types des couples ? Les résultats de nos analyses vont au-delà des représentations habituelles de la mixité conjugale en décrivant statistiquement la diversité des couples, conséquence normale dans une société d'immigration⁴.

QUELQUES JALONS POUR COMPRENDRE LA MIXITÉ FRANCO-ÉTRANGÈRE

Les démographes, en s'intéressant aux interactions entre mouvements de population et vie familiale, ont développé, depuis l'étude pionnière sur le choix conjugal en France d'A. Girard (1964), un intérêt tout particulier pour la question des mariages mixtes. Ils en ont analysé l'évolution et ont souligné que les résultats produits diffèrent selon les sources considérées. Les exploitations les plus courantes sont celles réalisées à partir des données de l'état civil considérant les mariages entre Français et étrangers (Munoz-Pérez et Tribalat, 1984) ou celles à partir du recensement se basant sur les couples entre Français et immigrés (Thave, 1998). Des enquêtes plus spécifiques ont depuis permis d'avoir recours à des définitions plus fines de la catégorie des couples mixtes (Tribalat et Munoz-Pérez, 1991 ; Tribalat *et al.*, 1996, Munoz-Pérez et Tribalat, 1996 ; Filhon et Varro, 2005).

Les sociologues, quant à eux, ont privilégié des études qualitatives sur les couples mixtes en partant plutôt de leurs différences culturelles, religieuses ou phénotypiques, sans toujours considérer explicitement la différence de nationalité. Ils ont défini les couples mixtes par rapport à la réaction qu'ils suscitent dans l'environnement social (Bensimon et Lautman, 1974) ou par rapport aux différents contextes normatifs plus généralement (Collet, 1998) et ils ont étudié les enjeux interculturels dans la vie quotidienne et la transmission de la langue et de la religion aux enfants (Varro, 1995 ; Streiff-Fenart, 1989 et 2000).

Pour comprendre l'évolution actuelle de la mixité franco-étrangère, il est important de rappeler quelques faits relevant de l'histoire migratoire de la France et de situer comment progressivement la statistique publique s'est adaptée à cette nouvelle

⁴ La France est une société d'immigration au même titre que les États-Unis ou le Canada. Elle a une conception politique du lien national et mène une politique d'immigration depuis la fin du XIXe siècle, plus ou moins soutenue selon les périodes.

réalité. La France a connu des vagues migratoires successives, en tout premier lieu de main-d'œuvre pour devenir, du fait de l'arrêt des migrations de travail en 1974, une immigration plus familiale et humanitaire⁵. L'installation durable des migrants et une politique d'intégration favorisant l'acquisition de la nationalité ont eu pour conséquence de poursuivre la diversification des origines de la population française, processus historique continu depuis le XIXe siècle. Comme dans tout autre pays d'immigration, les liens que ces migrants entretiennent avec leur pays d'origine sont régulièrement ravivés grâce aux alliances avec des personnes originaires de ces mêmes pays. Ainsi, au 1^{er} janvier 2005, l'INSEE dénombrait 5 millions d'immigrés dont 2 millions étaient des Français par acquisition (Régnard, 2008). Par ailleurs, le nombre d'immigrés et de descendants d'immigrés⁶ était estimé à partir de l'enquête « Étude de l'histoire familiale – EHF » à 8,8 millions en 1999, soit 15 % de la population totale résidant en France à cette période (Borrel et Simon, 2005).

Dès la fin des années 1980, il est devenu courant de ne plus raisonner uniquement en termes étrangers/Français alors que les outils statistiques habituels ne permettaient pas de rendre compte de la diversité de la population française. En effet, la notion de « mariage mixte » retenue par l'état civil est fondée uniquement sur la mixité nationale au moment de l'union : est considérée comme mariage mixte, toute union entre un étranger et un Français, quelle(s) que soi(en)t leur(s) origine(s). La proportion de mariages mixtes ainsi définis célébrés en France s'élève en 2006 à 14,3 % de l'ensemble des mariages (soit 39 126 mariages mixtes sur un total de 274 084 mariages⁷). Progressivement, les sociologues ont exprimé l'idée que le critère de nationalité n'était pas suffisant pour appréhender le phénomène « couple mixte » sociologiquement (Boulhabel-Villac, 1989 ; Neyrand et M'Sili, 1995). La nationalité non seulement ne permet pas de saisir la réalité sociale et culturelle que la mixité recouvre car elle est également tributaire de la législation sur l'acquisition de la nationalité⁸. Ainsi, dans des travaux récents sur les Français descendants d'immigrés, E. Santelli et B. Collet (2003 et 2008) ont proposé, à leur tour, une lecture des choix conjugaux selon trois catégories de couples : ceux qui se mettent en couple avec des descendants d'immigrés comme eux-mêmes, avec des Français issus de familles non immigrées ou encore avec des immigrés originaires du pays de leurs parents. Les couples de la première catégorie sont des couples de même nationalité se référant à un même univers culturel minoritaire, ceux de la deuxième catégorie sont de même nationalité, mais mixtes du point de vue culturel. Ceux de la troisième catégorie, en revanche, malgré une différence de nationalité – et donc couples mixtes dans le sens plus classique du terme – se perçoivent comme appartenir à un même univers culturel.

En s'inspirant de ce qui était fait dans d'autres pays (États-Unis, Royaume-Uni, Canada), des questions sur le pays de naissance des enquêtés dans un premier temps, de leurs parents ensuite, ont été introduites dans les grandes enquêtes nationales. Désormais en parallèle à la statistique publique à partir de l'état civil ou du recensement, on peut donc envisager de mener des analyses plus fouillées permettant une meilleure compréhension

5 Notamment, accueil des réfugiés et autorisation de séjour pour des motifs médicaux.

6 Est descendant d'immigré(s) toute personne née en France dont au moins un parent est né étranger à l'étranger.

7 France métropolitaine et DOM. Source : INSEE.

8 Collet (1998) a démontré que le nombre de mariages mixtes en France et en Allemagne n'était pas comparable en raison de définitions différentes de la population nationale.

de la réalité sociale (voir l'enquête « Mobilité géographique et insertion sociale – MGIS » de 1992 et plus récemment Safi, 2008). De même, le recensement de 1999 a donné lieu à l'enquête « Étude de l'histoire familiale – EHF » qui a permis à Filhon et Varro (2005) de considérer la mixité des couples selon trois critères différents : leurs pays de naissance, leur nationalité ou le fait qu'ils soient immigrés ou non. La fréquence des couples mixtes varie en fonction de la catégorisation choisie. En 1999, les personnes nées à l'étranger sont 42,1 % à vivre avec une personne née en France, les Français par acquisition sont près de 60 % à vivre avec des Français de naissance et les étrangers sont plus d'un tiers à vivre en couple avec des Français de naissance ou par acquisition. Une lecture en termes immigrés/non-immigrés, quant à elle, conduit à un taux de 38,6 % de couples mixtes. Une telle enquête, qui appréhende la réalité conjugale à partir des stocks de population, fait donc apparaître des pourcentages élevés de couples mixtes, et ce, quel que soit le mode de calcul envisagé.

Dans la continuité de l'ensemble de ces recherches, nous allons étudier ici la mixité franco-étrangère des couples observés dans un échantillon de « primo-arrivants »⁹ en distinguant leur conjoint français selon leur rapport à l'immigration. Ces conjoints peuvent être Français issus de l'immigration, nés en France ou nés à l'étranger, ou Français nés en France de parents eux-mêmes nés en France. Pour établir cette distinction, nous avons utilisé les données de l'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France – PPM » de la DREES. Elle nous permet de spécifier le rapport à l'immigration des conjoints français sur deux générations. Nous avons donc combiné, pour le conjoint français rejoint par le migrant, le critère de la nationalité et celui du pays de naissance, pris comme indicateur d'un pays dans lequel la personne a vécu ou grandi¹⁰. En effet, la nationalité prend sens par rapport au pays de naissance d'un individu qui est mis en relation avec le pays de naissance de ses parents, seul lien tangible dans cette enquête qui permet d'établir le rapport à l'immigration des conjoints français. Il ne s'agit pas de remplacer l'un par l'autre, mais bien de prendre en compte les deux critères.

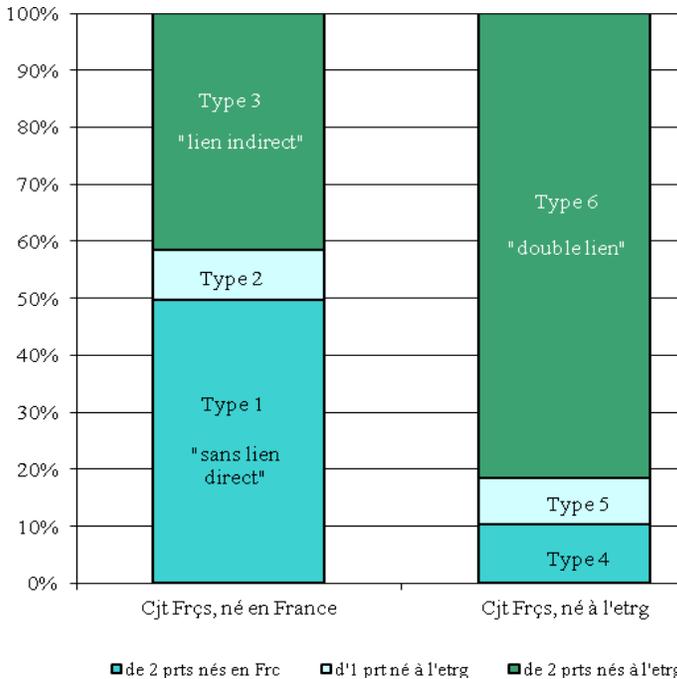
Pour ce faire, une typologie distinguant six cas de figure différents a été construite (voir Graphique 1). Elle considère les conjoints français par rapport à leur lien à l'immigration. Ainsi, elle les divise d'abord en deux grands groupes : ceux nés en France (types 1, 2, 3), d'une part, et ceux nés à l'étranger (types 4, 5, 6), d'autre part. À l'intérieur de cette grande distinction, chaque type est ventilé selon le pays de naissance des parents de ce conjoint français. Pour les conjoints français nés en France, le premier type concerne ceux qui ont les deux parents nés en France, le deuxième type, ceux dont l'un est né en France et l'autre à l'étranger et le troisième type, ceux où les deux parents sont nés à l'étranger. Pour les conjoints nés à l'étranger, le quatrième type concerne ceux qui ont les deux parents nés en France, le cinquième type, ceux dont l'un est né en France et l'autre à l'étranger et le sixième type enfin regroupe ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger. Pour les trois types les plus fréquents, le lien à l'immigration peut être considéré comme **indirect** au travers la migration des parents (type 3) ou **double** (le conjoint lui-même et ses parents,

9 À noter que la notion de « primo-arrivants » correspond en réalité à des étrangers admis, pour la première fois, à séjourner en France durablement. Ces étrangers pouvaient donc résider en France depuis déjà quelques années de manière régulière (ils avaient alors un statut temporaire) ou irrégulière (ils bénéficient alors d'une régularisation).

10 Dans de rares cas, le pays de naissance n'est pas le pays dans lequel la personne a été socialisée.

voir type 6). De ce fait, les conjoints français nés en France de parents eux-mêmes nés en France sont définis comme **sans lien direct** avec l'immigration. Pour faciliter la lecture de l'analyse, nous désignerons par la suite ces trois types par les items « sans lien direct » (type 1), « lien indirect » (type 3) et « double lien » (type 6).

Graphique 1 : Une typologie des couples mixtes selon leur lien à l'immigration (en %)



Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnard

L'enquête PPM va donc nous permettre d'accéder à une meilleure compréhension statistique des mariages mixtes des primo-migrants en France au-delà d'une simple analyse de la différence de nationalité dans le couple. Notons dès à présent qu'il s'agit de résultats établis à partir d'un flux migratoire qui de fait ne représente qu'une partie des couples mixtes résidents en France : d'une part, l'enquête ne permet pas d'envisager une analyse de tous les couples mixtes résidents en France (notion de stock), d'autre part, seuls les ressortissants de pays tiers à l'Espace économique européen et à la Suisse ont une obligation de détention de titre de séjour et sont donc pris en compte dans l'enquête PPM.

Précisions méthodologiques

La spécificité de cette analyse réside dans le fait qu'elle change radicalement de point de vue par rapport aux manières habituelles d'envisager les conjugalités mixtes. En effet, il est plutôt rare d'étudier la conjugalité du point de vue du migrant, alors qu'il est beaucoup plus courant de se situer du côté de l'immigré déjà installé, du descendant d'immigrés ou du Français, notamment pour savoir combien de Français choisissent des conjoints étrangers.

Les données utilisées sont celles de l'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France – PPM » de la DREES (Bègue, 2007). Elle vise à mieux connaître les différentes trajectoires (résidentielles, professionnelles, familiales) et le recours aux services sociaux des personnes qui viennent d'obtenir un titre de séjour d'au moins un an et ayant vocation à s'installer durablement en France.

Elle s'est déroulée en deux vagues (entre septembre 2006 et janvier 2007, puis entre septembre et décembre 2007). Le terrain de la première, sur lequel s'appuie cette analyse, a été réalisé dans les trente départements où sont accueillis au moins vingt-cinq étrangers par mois. Traduite en treize langues, elle a été réalisée en face à face auprès d'un échantillon représentatif de 6 280 migrants venant d'obtenir un titre de séjour d'au moins un an. Au final, ces étrangers représentent 91,5 % des migrants passés par une plate-forme de l'ANAEM entre juin et décembre 2006.

Nous nous intéresserons ici aux couples, mariés ou non, mixtes au regard de la nationalité : l'étranger est la personne interrogée, son conjoint est français de naissance ou par acquisition. Les données utilisées ici correspondent aux données observées et n'ont pas été pondérées : l'intérêt est de pouvoir décrire des profils de mixité, de présenter des pistes de réflexion et non d'avoir une portée généraliste.

Description de l'échantillon pour cette étude

La population des couples franco-étrangers à partir de laquelle nous allons raisonner (nommée « l'échantillon ») s'élève à 2 939 personnes¹¹ dont 2 762 sont mariés¹². Elle est plutôt masculine (52,1 % d'hommes, voir Tableau 1), tout particulièrement parmi les quelques couples en concubinage (55,9 %). Les enquêtés sont plutôt jeunes (trente et un ans en moyenne), la moitié des femmes étant admise au séjour avant l'âge de vingt-huit ans alors que parmi les hommes, la moitié l'est avant trente et un ans. La plupart des enquêtés ont été admis au séjour au titre de membre de famille de Français (97,1 %). Plus de trois conjoints étrangers (c'est-à-dire l'enquêté) sur cinq sont originaires d'un des quatre pays suivants : Algérie (34,4 %), Maroc (15,9 %), Tunisie (10,1 %) et Turquie (3,7 %). La moitié d'entre eux sont arrivés en France dans l'année qui a précédé leur admission au séjour et près de 15 % résident en France depuis au moins cinq ans.

Notons enfin, que la population enquêtée se distingue assez sensiblement de l'ensemble des étrangers qui a été accueilli sur une plate-forme de l'ANAEM dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration¹³ (CAI). Ces distorsions s'expliquent de plusieurs manières. Du fait même de la sélection de l'échantillon, l'analyse poursuivie ici nécessitant de ne prendre en compte que les personnes se déclarant en couple avec un Français, il se compose d'étrangers plus fréquemment admis dans le cadre des migrations familiales (+ 15 %). Plus masculine et légèrement plus jeune, elle se caractérise par un plus grand nombre de ressortissants du Maghreb (+ 18 %, tout particulièrement d'Algérie, + 13 %). En effet, nous travaillons ici à partir de données observées, donc non pondérées et de ce fait non redressées. Or la pondération a permis, pour l'ensemble de la population, de corriger notamment une sur-représentation des Algériens au détriment des Marocains.

11 Les couples mixtes dont on ne connaît pas le pays de naissance du conjoint français et/ou celui de ses parents ont été exclus de cette analyse (N = 30).

12 Par abus de langage, nous appellerons dorénavant « les enquêtés », l'échantillon réduit de 2 939 personnes. À noter que l'enquête PPM porte sur 6 280 personnes, les migrants célibataires ou se déclarant en couple avec un étranger n'ont donc pas été pris en compte.

13 Population à partir de laquelle l'échantillon pour l'enquête PPM a été tiré.

Tableau 1 : Caractéristiques de la population étudiée

	Effectif observé pour l'analyse	Pourcentage au total observé	Pourcentage dans le flux des étrangers qui ont été accueillis sur une plate-forme de l'ANAEM* dans le cadre du CAI
Sexe			
Hommes	1 530	52,1	45,6
Femmes	1 409	47,9	54,4
Indicateurs sur l'âge			
Médiane	30 ans	-	30 ans
Moyenne	31,1 ans	-	32,1 ans
Écart-type	7,6 ans	-	7,4 ans
Principales nationalités			
Algériens	1 010	34,4	21,4
Marocains	467	15,9	14,5
Tunisiens	296	10,1	6,5
Turcs	110	3,7	6,5
Autres nationalités	1 056	35,9	51,1
Motif d'admission au séjour			
Migration de travail	4	0,1	3,1
Migration familiale	2 906	98,9	84
Réfugiés	12	0,4	8,3
Autres	17	0,6	4,6

* L'enquête PPM a été échantillonnée à partir des étrangers qui ont été accueillis en France sur une plate-forme d'accueil de l'ANAEM en 2006 et à qui la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration a été proposée (source : ANAEM).

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnard

MIXITÉ AU FIL DES GÉNÉRATIONS DE MIGRANTS

La typologie, telle que définie précédemment, permet d'appréhender comment se distribuent les couples mixtes quantitativement entre les différents types et donne à voir des résultats intéressants quant à l'appartenance sexuée, le pays d'origine du conjoint étranger et celui du conjoint français ou de ses parents.

Parmi l'ensemble des six configurations de couples possibles retenues pour la typologie, trois types (types 1, 3 et 6) représentent à eux seuls près de neuf cas sur dix (87,7 %, voir Tableau 2). Ces trois types sont représentés de manière assez équilibrée. Néanmoins, on constate que pour plus de deux tiers des couples mixtes, les conjoints français sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'étranger. À travers les alliances se maintient donc au fil des générations de migrants un lien entre la France et les pays d'origine.

Tableau 2 : Typologie selon le sexe du conjoint étranger

	Hommes	Femmes		Ensemble	
	Effectifs	Effectifs	% de femmes au sein de chaque type	Effectifs	% au total
1- Conjoint français, né en France, de deux parents nés en France – « sans lien direct »	460	486	51,4	946	32,2
2- Conjoint français, né en France, d'un parent né à l'étranger	102	69	40,4	171	5,8
3- Conjoint français, né en France, de deux parents nés à l'étranger – « lien indirect »	491	299	37,8	790	26,9
4- Conjoint français, né à l'étranger, de deux parents nés en France	50	57	53,3	107	3,6
5- Conjoint français, né à l'étranger, d'un parent né à l'étranger	43	41	48,8	84	2,9
6- Conjoint français, né à l'étranger, de deux parents nés à l'étranger – « double lien »	384	457	54,3	841	28,6
Total	1 530	1 409	47,9	2 939	100

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnaud

Lorsque le conjoint français est né en France de deux parents nés eux-mêmes en France (« sans lien direct », type 1, 32,2 % des couples mixtes, voir Tableau 2), il s'agit pour ainsi dire autant fréquemment de femmes étrangères que d'hommes étrangers qui viennent rejoindre des conjoints de nationalité française nés de deux parents français (51,4 %). Alors que l'origine nationale du conjoint étranger est dans 60,3 % de l'ensemble des cas maghrébine, elle ne l'est qu'à 43,6 % pour le type 1 (168 ressortissants d'Algérie, 153 du Maroc et 91 de Tunisie, voir Tableau 3). On observe donc pour ce type une relative dispersion des nationalités du conjoint étranger, seuls apparaissent alors en nombre significatif dans la catégorie « autres nationalités » les ressortissants du Cameroun (68), du Sénégal (39) ou encore de la Côte-d'Ivoire (33). Cependant, il existe des singularités selon le sexe : au sein des trois pays du Maghreb, le Maroc se distingue par un relatif équilibre entre hommes et femmes (89 hommes, 64 femmes¹⁴) alors que pour l'Algérie et la Tunisie, ce sont essentiellement des hommes qui se marient avec des femmes françaises « sans lien direct » à l'immigration (129 hommes sur 168 couples mixtes pour les ressortissants algériens, 80 hommes sur 91 pour les ressortissants tunisiens). Par ailleurs, parmi les ressortissants russes (29) et certaines origines d'Asie (par exemple, la Thaïlande, la Chine, respectivement 16 et 20 étrangères), ce sont uniquement des femmes qui rejoignent un époux français.

¹⁴ Données non reproduites ici.

Tableau 3 : Typologie selon la nationalité du conjoint étranger (effectifs)

	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie	Autres nationalités	Ensemble
1- « Sans lien direct »	168	153	91	23	511	946
2- Type 2	72	24	19	4	52	171
3- « Lien indirect »	395	130	110	43	112	790
4- Type 4	32	9	11	1	54	107
5- Type 5	58	2	6	0	18	84
6- « Double lien »	285	149	59	39	309	841
Total	1 010	467	296	110	1 056	2 939

NB : ne sont détaillées dans ce tableau que les quatre principales nationalités, les autres étant trop peu représentées pour pouvoir faire l'objet d'une ventilation selon la typologie.

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnaud

Dans le deuxième type se retrouvent les unions composées d'un étranger et d'un conjoint français né en France d'un seul parent né en France. Les parents étaient donc probablement également en situation de couple mixte. Dans cette configuration de couples mixtes, ce sont plutôt des hommes étrangers qui viennent rejoindre des femmes de nationalité française (59,6 % contre 40,4 %). Pour près de la moitié de ces couples (79), le conjoint étranger a la nationalité du pays de naissance du parent étranger¹⁵. La plupart (69) sont originaires du Maghreb, tout particulièrement d'Algérie (55). Quatre fois sur cinq (66 conjoints), il s'agit du même pays que le père du conjoint français, une fois sur cinq (13 conjoints), il s'agit du même pays que la mère. Le cas le plus représenté ici (N = 26, soit 15,2 %) est celui d'un couple mixte composé d'un Algérien et d'une Française dont le père est né en Algérie.

Le type de couple mixte suivant (« lien indirect », type 3, 26,9 % des couples mixtes) correspond à des unions entre un étranger et un Français né en France de deux parents nés à l'étranger. Là aussi, mais dans une proportion encore plus marquée, ce sont plutôt des hommes étrangers qui viennent rejoindre des Françaises (62,2 % contre 37,8 %). Dans la plupart des cas (677 sur 790), le conjoint étranger a la nationalité du pays de naissance d'au moins un des deux parents du conjoint français (636 pour les deux parents, le reste pour un des deux parents). Dans ce cas de concordance entre la nationalité de l'étranger et le pays de naissance d'au moins un des deux parents du conjoint français, les couples sont surtout composés d'un Français marié à un Maghrébin (377 sont originaires d'Algérie, 100 du Maroc et 94 de Tunisie) ou à un Turc (43). Les migrants de ces quatre pays sont dans environ trois cas sur cinq (61,2 %) des hommes. Cette configuration est donc le plus souvent (N = 192, soit 24,3 %) composée d'un Algérien et d'une Française dont les deux parents sont nés en Algérie.

En résumé, au regard de ces trois premières configurations, le cas des couples mixtes dont le conjoint français est né en France de deux parents nés eux-mêmes en France (« sans lien direct », type 1) concerne davantage de femmes migrantes. Quant aux originaires du Maghreb, la moitié d'entre eux sont des hommes étrangers qui viennent

rejoindre des femmes françaises (type 2 et type 3 – « lien indirect »).

Avant de poursuivre l'analyse pour les trois autres types, il convient de souligner qu'ils ne permettent pas de distinguer parmi les conjoints français, les immigrés naturalisés à l'âge adulte des personnes venues enfant dans le cadre du regroupement familial et devenues françaises par la suite. Les seconds, du fait qu'ils aient suivi toute ou partie de leur scolarité en France seraient en quelque sorte plus proches des Français nés en France de parents nés à l'étranger que de ces Français naturalisés. Mais les données dont nous disposons ne nous ont pas permis d'opérer une distinction plus fine.

Les unions entre un étranger et un Français né à l'étranger de parents nés en France (type 4, 3,6 %) sont assez rares dans l'échantillon¹⁵. Pour autant, lorsque l'on regarde le pays de naissance des conjoints français, il s'agit essentiellement de personnes nées dans un pays du Maghreb (39 conjoints français, dont 28 pour l'Algérie) ou dans un DOM/TOM¹⁶ (30 conjoints français). Ceci s'explique assez facilement : une personne née après l'indépendance de l'Algérie est bien née à l'étranger alors que ses parents étaient nés en France. Restent quelques cas, probablement d'enfants d'expatriés. Enfin, lorsque le conjoint français est né en Algérie, il se met en couple, dans la plupart des cas (vingt-cinq cas sur vingt-huit) avec un Algérien. Et plus généralement, lorsque le conjoint français est né dans un pays du Maghreb, son conjoint est très souvent maghrébin (trente-huit cas sur trente-neuf). Par contre, les conjoints étrangers des Français nés dans les DOM/TOM¹⁷ ont des origines diversifiées.

Le type 5 correspond aux unions dont le conjoint français est né à l'étranger de parents pouvant eux-mêmes être considérés comme couple mixte (l'un est né en France, l'autre à l'étranger). Dans la plupart des cas, il y a une concordance entre le pays de naissance du conjoint étranger et celui du pays de naissance du conjoint français (pour 67 conjoints). Parmi ces couples, cette concordance se poursuit avec le pays de naissance du père du conjoint français (pour 55 conjoints) ou de la mère (pour 12 conjoints). Il s'agit essentiellement de Maghrébins (cinquante-neuf cas sur soixante-sept, dont cinquante-quatre impliquent des originaires d'Algérie). De la même manière que pour le type 2, il semblerait que ce soit les origines liées au père qui soient les plus déterminantes dans ce type de mixité : lorsque le conjoint français a un père d'origine étrangère, il est plus susceptible (que quand la mère est d'origine étrangère) de choisir un conjoint dans le pays d'origine du père.

Le dernier type de couple mixte (« double lien », type 6), composé d'un Français né à l'étranger de parents eux-mêmes nés à l'étranger, représente 28,6 % des couples retenus pour cette analyse. Dans quatre cas sur cinq (678 couples), il y a une corres-

15 Le fait de ne pas disposer de la nationalité à la naissance des conjoints ne permet pas de faire la différence entre les descendants d'expatriés et les descendants d'immigrés rapatriés (voir Borrel et Simon, 2005).

16 Il a été décidé de respecter les déclarations des enquêtés quand bien même ces conjoints sont nés en France.

17 Il y a probablement une sous-estimation des personnes nées dans les DOM/TOM : par défaut, la modalité proposée était « France » sans distinction entre la France métropolitaine et les DOM/TOM. L'information pour les DOM/TOM n'a donc été recueillie que lorsque la personne interrogée l'a spécifiquement indiquée.

pondance entre le pays de naissance des deux parents, le pays de naissance du conjoint français né à l'étranger et celui du conjoint étranger : pour 431 couples, les deux conjoints sont nés dans un pays du Maghreb (264 pour l'Algérie, 120 pour le Maroc). Pour 37 couples, ils sont originaires de Turquie et pour 19 du Sénégal.

Ces investigations montrent combien la définition de mixité conjugale à partir de l'unique critère de l'état civil englobe des situations très diverses. Ainsi, deux tiers des couples mixtes, au sens de l'état civil, se composent de Français qui ont des origines étrangères, soit qu'ils sont eux-mêmes nés dans un autre pays, soit que leurs parents le sont. Des profils plus spécifiques par sexe et par nationalité du conjoint étranger se dessinent alors.

Cette mixité se construit au fil des générations de migrants car les conjoints français, de nationalité française par acquisition ou depuis une ou deux générations, doivent eux-mêmes se comprendre à l'aune de l'histoire migratoire en France. Ce n'est que pour ceux dont l'origine étrangère remonte à deux générations au moins que l'on ne peut plus trouver, au fil de leurs mixités, aussi aisément une correspondance entre les pays de naissance du conjoint étranger ou la nationalité d'origine du conjoint français.

Les migrants en provenance du Maghreb étant surreprésentés dans notre échantillon, ils sont tout naturellement nombreux dans la plupart des types de couples et tout particulièrement dans le type 3 (« lien indirect »). Cette prédominance maghrébine, et plus particulièrement de l'Algérie, est peu surprenante, eu égard à la proximité géographique et historique de ces pays avec la France. Borrel et Simon (2005) concluaient déjà, à partir des données de l'EHF (1999) que « les migrations du Maghreb occupent une place croissante dans le kaléidoscope des origines ». Pour autant, il convient de rappeler que l'échantillon sur lequel se fonde notre analyse ne concerne que les ressortissants de pays tiers à l'Espace économique européen ce qui, de fait, exclut les ressortissants de la communauté européenne et tout particulièrement les Espagnols, Portugais et Italiens qui ont largement alimenté les flux migratoires au XXe siècle. Par ailleurs, nous avons noté une sur-représentation des Algériens dans l'échantillon des couples franco-étrangers par rapport à l'ensemble des étrangers accueillis sur une plate-forme de l'ANAEM en 2006 ce qui est susceptible d'engendrer également un biais dans les résultats.

SELON LES TYPES DE MIXITÉ, UNE RÉALITÉ CONJUGALE DIVERSIFIÉE

La typologie nous a permis de constater que les mixités des primo-arrivants de l'enquête PPM sont largement tributaires des migrations successives qui se sont établies en France. Les Français issus de l'immigration ne coupent pas les liens avec leurs pays d'origine ou celui de leur(s) parent(s). Le mariage est un passage clef qui ravive ce rapport aux origines. Outre les spécificités par genre et par nationalité qui ont été observées, la question est de savoir dans quelle mesure la typologie, établie en fonction de critères objectivables tels que la nationalité et le pays de naissance, recouvre des réalités conjugales différentes. Nous allons donc étudier plus précisément dans cette partie comment ces types de couples répondent à des questions classiquement traitées par la socio-démographie conjugale (circonstances et pays de rencontres, statut matrimonial, réactions de l'en-

vironnement familial et écart d'âge entre les conjoints). L'ensemble de ces thèmes nous permettra de définir si les types de mixité construits ont un réel sens socio-culturel. Notons dès à présent qu'il aurait été intéressant de confronter également les niveaux d'études ou les professions des conjoints, pour être dans une démarche plus classique d'analyse de l'homogamie (Girard, 1964 ; Bozon et Héran, 2006), mais le manque de données ou la faible qualité des données recueillies pour répondre à ces questions ne nous ont pas permis d'aller plus loin.

Pays et circonstances de rencontre très différenciés selon le type de couple

Dans leurs articles sur la « découverte du conjoint » en 1987 et 1988, Bozon et Héran (2006) ont souligné l'importance des lieux de rencontres pour la formation des couples. En tant que cadres sociaux de la sociabilité, les lieux et circonstances de rencontres définissent les choix conjugaux socialement possibles. Qu'en est-il dans le cas des couples franco-étrangers de l'enquête PPM ?

Lorsque le conjoint français n'a pas de lien direct à l'immigration (type 1), le couple s'est rencontré une fois sur deux en France. Cette proportion est élevée par rapport à l'ensemble des cas : 55,1 % contre 37,5 % (voir Tableau 4). Elle diminue légèrement lorsque le conjoint né en France d'un parent né à l'étranger (type 2, 49,1 %) mais très sensiblement pour les autres types de couples. Et, lorsqu'un étranger vient rejoindre un conjoint français qui a un double lien à l'immigration (type 6), il y a concordance entre la nationalité de ce conjoint étranger et le pays de la rencontre dans 68,5 % des cas et dans neuf cas sur dix (89,2 %), ce pays correspond également au pays de naissance du conjoint français et de ces deux parents.

Quant aux circonstances de la rencontre, différentes situations ont été envisagées dans le questionnaire, d'autres ont spontanément été citées par les enquêtés¹⁸. D'une manière générale, on peut distinguer celles qui sont « fortuites » et qui se situent dans un cadre amical ou social¹⁹ de celles qui sont plus « organisées » aussi bien de manière informelle (dans le cadre familial) que de manière formelle (rencontre juste avant ou au moment du mariage, par le biais d'une agence matrimoniale ou sur internet).

18 Ces réponses ont été retraitées de deux manières : si elles correspondaient à un item de réponse prévu dans le questionnaire alors elles étaient directement affectées à cet item et lorsqu'elles ne correspondaient pas à un item prévu mais qu'elles étaient fréquentes, elles ont donné lieu à la création d'un nouvel item comme par exemple « rencontre par le biais d'Internet ou d'une agence matrimoniale ».

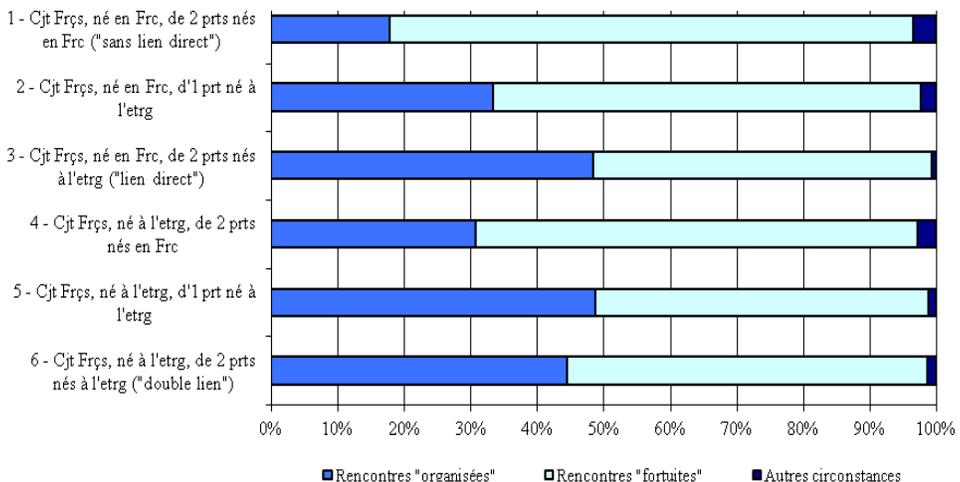
19 Ce regroupement recouvre les modalités suivantes : présentation par des amis, rencontre à l'école, l'université, sur le lieu de travail, dans une fête, un lieu public, en vacances, connaissance du quartier, du village.

Tableau 4 : Typologie selon le pays de rencontre des conjoints (effectifs)

	Rencontre en France	Rencontre dans le pays de la nationalité du conjoint étranger	Autre pays de rencontre	Ensemble
1- « Sans lien direct »	521	349	76	946
2- Type 2	84	77	10	171
3- « Lien indirect »	204	568	18	790
4- Type 4	36	69	2	107
5- Type 5	19	63	2	84
6- « Double lien »	237	576	28	841
Total	1 101	1 702	136	2 939

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnerd

Un très petit nombre des couples (16 soit 0,5 % des couples mariés, voir Tableau 5) déclarent ne s'être rencontrés qu'au moment du mariage ou juste avant²⁰. Plus généralement, lorsque la rencontre est organisée (dans 36 % des cas), elle s'est produite dans plus de quatre cas sur cinq (83,8 %) à l'étranger et plus particulièrement dans le pays de nationalité du conjoint étranger (82,1 %). Lorsque la rencontre est fortuite (dans 62 % des cas), elle s'est produite aussi bien en France (48,9 %) qu'à l'étranger (51,1 %), le plus souvent dans le pays de nationalité du conjoint étranger (44,7 %) mais aussi dans un pays sans référence à l'un des conjoints (6 %) (voir Graphique 2).

Graphique 2 : Type de rencontres des conjoints

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnerd

²⁰ Il est très fréquent que, dans les enquêtes, les comportements à la limite de la légalité fassent l'objet d'une sous-déclaration. L'enquête PPM ne fait pas exception en la matière et il est donc probable que les cas de rencontre au moment du mariage soient sous-déclarés, tout en restant minoritaires.

Les pays et circonstances de la rencontre recouvrent donc des situations diverses selon les types de couples. L'analyse de la rencontre renforce l'idée que la mixité franco-étrangère traduit des comportements de prospection conjugale différente. Alors que les circonstances fortuites et localisées en France prédominent pour les couples dont le conjoint français est sans lien direct à l'immigration (type 1), les circonstances organisées et localisées dans le pays d'origine du conjoint migrant apparaissent de manière peu surprenante pour les couples dont le conjoint français a un lien indirect (type 3) ou double (type 6) à l'immigration. Les rencontres de ces derniers semblent donc relever d'une recherche plus explicite d'un conjoint du même groupe culturel. En anthropologie, on appelle classiquement *endogamie*, le fait de privilégier un conjoint du même groupe. Nul ne doute que les séjours de vacances au pays d'origine, rythmés par les visites et les fêtes familiales, sont des occasions propices de rencontre entre futurs conjoints. D'autres études ont révélé le rôle encore prépondérant de l'endogamie, notamment pour les Français nés en France de parent(s) né(s) à l'étranger : pour les parents immigrés de ces Français, le « conjoint idéal » est de même origine culturelle (Santelli et Collet 2003 ; Collet et Santelli 2008). On peut penser que si ce conjoint est, de surcroît, originaire du pays d'origine des parents, l'alliance est particulièrement bienvenue, car elle renoue et renforce les liens avec le pays d'origine.

Tableau 5 : Circonstances de la rencontre (en %)

	Rencontres « fortuites »				Rencontres plus « organisées »			Autres circonstances***	Ensemble
	Fête, lieu public	Présenté par des amis	École, lieu de travail	Autres circonstances « fortuites »*	Présenté par la famille	Agence matrimoniale, Internet	Autres circonstances « organisées »**		
1- « Sans lien direct »	38,3	23	15,2	2,2	8,9	8,5	0,5	3,4	100
2- Type 2	35,7	13,5	14	1,2	28,1	2,3	2,9	2,3	100
3- « Lien indirect »	27,5	12	7,7	3,7	44,6	0,5	3,4	0,6	100
4- Type 4	30,8	21,5	10,3	3,8	24,3	0,9	5,6	2,8	100
5- Type 5	19	14,3	14,3	2,4	46,4	0	2,4	1,2	100
6- « Double lien »	25,4	18	7,4	3,3	39,4	1,3	3,9	1,3	100
Total	30,7	17,8	10,7	2,9	29,9	3,4	2,7	1,9	100

* Rencontre sur le lieu de vacances, amis d'enfance ou voisins, résidant du même quartier ou du même village.

** Rencontre au moment du mariage, lien familial avec le conjoint.

*** Y compris les non réponses et les « ne sait pas ».

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnaud

Le concubinage, une forme de couple peu répandue dans notre échantillon...

Au sein de l'ensemble de la population résidente en France, le concubinage est une pratique qui s'est fortement développée ces dernières décennies. Ainsi, en 2006, la proportion de concubins parmi l'ensemble des couples mixtes est de 21,4 %. Elle s'élève à 19,9 % pour les couples mixtes dont le conjoint étranger est un ressortissant de pays tiers et à 29,2 % pour les couples mixtes dont le conjoint étranger est un ressortissant de l'Espace économique européen ou de la Suisse²¹. Quelle ampleur du concubinage peut-on constater dans l'enquête PPM ? Y a-t-il une différence selon le type de couple considéré ?

Seule une petite fraction des couples franco-étrangers observés dans l'enquête PPM vivent en concubinage (177, soit 6 %, voir Tableau 6). Ces derniers se distinguent assez sensiblement de leurs homologues mariés, en étant notamment plus fréquemment en couple avec un Français sans lien direct avec l'immigration : ils sont 49,7 % à appartenir au type 1 contre 31,1 % des couples mariés. De ce fait, ces étrangers ont des origines plus diversifiées que les mariés : seuls 27,1 % d'entre eux viennent d'un des quatre pays les plus représentés dans l'ensemble de la population observée (pour mémoire, Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie, 64,1 %) et ont plus fréquemment été régularisés au titre de leurs liens personnels et familiaux en France²² (13 % contre 0,9 % pour les mariés).

Tableau 6 : Le statut matrimonial des couples (effectifs)

	Concubins	Mariés	Ensemble	% de mariés
1- « Sans lien direct »	88	858	946	90,7
2- Type 2	13	158	171	92,4
3- « Lien indirect »	13	777	790	98,4
4- Type 4	10	97	107	90,7
5- Type 5	4	80	84	95,2
6- « Double lien »	49	792	841	94,2
Total	177	2 762	2 939	94

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnaud

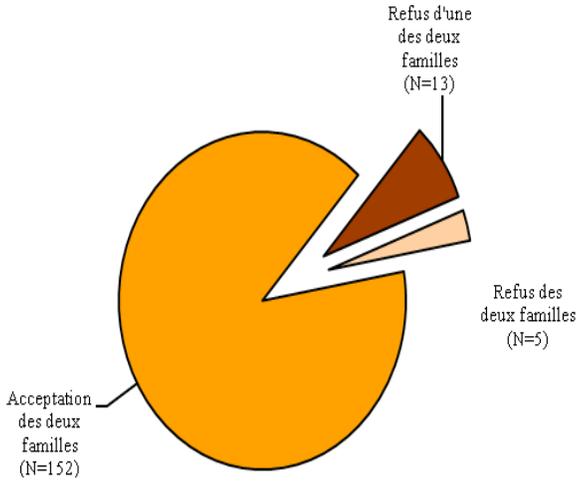
Plus de quatre cohabitants sur cinq (85,9 %, voir Graphique 3) déclarent que leur union non formelle a bien été acceptée aussi bien par leur famille que par celle de leur conjoint français (dans cinq cas sur dix ces conjoints français sont sans lien direct

21 Source : Enquête emploi en continu, INSEE. Traitements statistiques : Yves Breem, MIINDS.

22 La plupart des étrangers obtenant un premier titre de séjour pour ce motif sont déjà établis en France depuis plusieurs années. En effet, la loi du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile a introduit dans la législation le mécanisme de régularisation « au fil de l'eau ». Il s'agit de permettre aux étrangers en situation irrégulière d'obtenir un titre de séjour sous certaines conditions (durée de résidence, liens familiaux dont la naissance d'enfant(s) français).

à l'immigration – type 1 – et dans trois cas sur dix ils ont des liens indirects – type 3). Cette acceptation assez généralisée du concubinage pourrait s'expliquer par le fait que ces couples sont peut-être mariés religieusement ou de manière coutumière²³, ce qui aux yeux de la génération des parents immigrés est un gage suffisant du sérieux de la relation, le mariage civil en soi étant plutôt considéré comme une formalité.

Graphique 3 : Acceptation par les familles de la cohabitation des conjoints



Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnaud

Ainsi, assez peu évoquent des pressions : 5 % (N = 9) des enquêtés vivant en concubinage parlent d'une non-acceptation de la part de leur propre famille, et 8 % (N = 14) des enquêtés parlent d'une non-acceptation de la part de la famille de leur conjoint. Parmi ces couples ayant connu de la non-acceptation, quel qu'en soit le sens, la moitié sont des couples dont le conjoint français est sans lien à l'immigration (type 1).

... ce qui n'implique pas nécessairement des pressions au mariage

Si la grande majorité de notre échantillon est en effet plutôt mariée, posons-nous donc la question de savoir comment cette union a été établie et notamment, si elle a fait l'objet de pressions dans l'environnement familial en faveur ou à l'encontre de ce mariage.

Neuf enquêtés mariés sur dix (91,5 %, voir Tableau 7) déclarent n'avoir subi aucune pression familiale tant pour que ce mariage ait lieu, que pour qu'il n'ait pas lieu. Très peu parlent donc de pressions, quel qu'en soit le sens. Ainsi, seuls 6 % (N = 163) parlent d'une pression *pour renoncer au mariage*. Pour une petite moitié d'entre eux, il s'agit de couples dont le conjoint français a un lien indirect (type 3) ou double (type 6)

²³ Information dont nous ne disposons pas dans l'enquête PPM.

à l'immigration (49,1 % des cas)²⁴. Pourtant, plus d'un tiers ont soit été présentés par la famille (28,8 %), soit ont un lien familial ou sont des connaissances de la famille (6,2 %).

Tableau 7 : Pressions au mariage (effectifs)

Pressions pour renoncer au mariage	Pressions au mariage		
	Oui	Non	Ensemble*
Oui	31	132	163
Non	70	2 524	2 594
Total	101	2 656	2 757

* Quatre enquêtés n'ont pas su ou n'ont pas souhaité répondre à ces deux questions, ils n'ont pas été pris en compte dans ce tableau.

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnerd

À l'inverse, 4 % (N = 101) des enquêtés mariés parlent d'une *pression au mariage*. Ces réactions concernent à nouveau des couples dont le conjoint français a un lien indirect (type 3) ou double (type 6) à l'immigration (61,4 % des cas). Dans près de trois cas sur cinq (58,1 %), les époux ont été présentés par la famille.

Un pourcentage infime d'enquêtés (1 %, N = 31) dit avoir à la fois subi des pressions en faveur du mariage et pour y renoncer. Ce qui en apparence est une contradiction, peut indiquer que les deux familles n'ont pas œuvré dans le même sens ou bien que la négociation de l'alliance est une affaire familiale qui dépasse les intéressés eux-mêmes. Il est tout à fait possible que, dans un premier temps, les pressions aillent en faveur d'un mariage et qu'ensuite des événements particuliers dans le processus de négociation fassent basculer vers le renoncement.

La question telle qu'elle est posée ici n'envisage que des « pressions », on ne peut donc pas prendre ces réponses pour ce qu'on appellerait un « mariage forcé » dans d'autres contextes. Des travaux récents, ayant tenté de cerner le caractère forcé d'une alliance, ont souligné la difficulté de déterminer le consentement des deux époux à l'union, et ont établi que le caractère forcé d'un mariage ne pouvait être clairement affirmé que si l'un des conjoints s'était publiquement opposé à ce mariage (Santelli et Collet, 2008). Il nous semble important de retenir ici que la très grande majorité des couples, et ce quel que soit le type de mixité considéré, connaît surtout l'acceptation de l'union par son entourage familial.

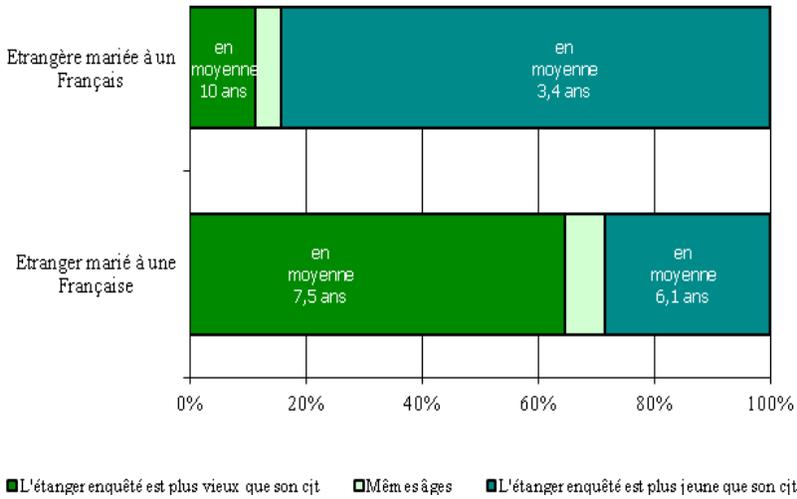
²⁴ Cette proportion n'est pas si élevée au regard du poids de ces deux types au sein de notre échantillon (pour mémoire 55 %).

Écarts d'âge entre conjoints

Dans toutes les cultures, quel que soit le pays considéré, quelle que soit l'époque envisagée, que l'union soit formelle ou non, la femme est pour ainsi dire toujours plus jeune que son conjoint. Dans les sociétés traditionnelles, cet écart est expliqué par la nécessité, pour les hommes, d'accumuler assez d'argent pour le paiement de la dot. Des travaux en France, comme ceux de Bozon (1990a et 1990b) par exemple, ont aussi établi que les femmes recherchent des hommes mûrs et surtout installés dans la vie professionnelle. Le choix se fait moins en fonction de l'âge physique que de l'âge social, du moins pour les premières unions. L'écart d'âge entre les conjoints est donc un indicateur d'une certaine asymétrie des positions conjugales entre l'homme et la femme. Par ailleurs, plus on monte dans l'échelle sociale plus l'écart d'âge se réduit, l'écart négatif (femme plus âgée que l'homme) étant toujours atypique.

En France, l'écart d'âge entre conjoints était au dernier recensement de 2,6 ans en faveur des hommes : trois couples sur dix étaient composés de conjoints du « même âge » (*i.e.* nés la même année ou deux années consécutives) et pour trois couples sur cinq, l'homme était plus âgé que sa conjointe alors que le cas où la femme est la plus âgée concerne seulement un couple sur dix (Vanderschelden, 2006). Qu'en est-il en matière d'écarts d'âges entre conjoints parmi ces couples franco-étrangers ? Une première analyse consiste à cerner comment se présente cet écart selon que le migrant est un homme ou une femme. Ensuite, peut-on constater des écarts d'âge plus ou moins importants selon les types de couples mixtes ?

La situation au regard de la différence d'âge entre conjoints est très marquée dans notre population (voir Graphique 4). Par comparaison à la population française, très peu de couples mixtes de l'échantillon ont le même âge : 6,7 % lorsque c'est un étranger qui est en couple avec une Française et 4,5 % dans le cas opposé. Quant aux couples connaissant des différences d'âge, on retrouve un grand nombre de cas où les femmes sont en couple avec un homme plus âgé : en moyenne de 3,4 ans (84,1 % des cas) lorsqu'il s'agit d'une étrangère est en couple avec un Français et en moyenne de 7,5 ans (64,8 % des cas) lorsqu'il s'agit d'une Française en couple avec un étranger. Notons enfin, que la situation, assez peu habituelle quelles que soit les populations observées, d'un étranger marié avec une Française plus âgée que lui est assez fréquente : 28,6 % des cas (en moyenne de 6,1 ans).

Graphique 4 : Écarts d'âge entre conjoints selon le sexe de l'enquêté²⁵

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnaud

Les différences se creusent au regard de la typologie, allant de cinq à plus de dix ans pour certains types (voir Tableau 8). Ainsi, les étrangers en couple avec une Française ayant un lien indirect à l'immigration (type 3) sont fréquemment plus vieux que leur conjointe (75,4 % contre 64,8 % pour l'ensemble des enquêtés) alors que les hommes en couple avec une Française sans lien direct à l'immigration (type 1) sont pour ainsi dire autant à avoir une conjointe plus âgée (46,3 %) que plus jeune (48,5 %).

Quant aux femmes, quel que soit le type de couple dans lequel elles se trouvent, elles sont toujours plus jeunes que le conjoint qu'elles viennent rejoindre. Ceci est particulièrement vrai pour celles dont le conjoint a un double lien à l'immigration (type 6, 89,2 % contre 84,1 % pour l'ensemble des enquêtées) ou bien est né en France de deux parents nés en France (type 4, 83,5 %).

Cette analyse nous confirme donc bien l'asymétrie des positions conjugales entre l'homme et la femme, qui semble très prononcée parmi les couples franco-étrangers de l'enquête PPM. Elle traduit non seulement pour les femmes migrantes la recherche d'un conjoint solidement installé dans la vie professionnelle, mais révèle aussi que la prospection conjugale se fait relativement tard pour certains hommes, qui préfèrent néanmoins des femmes jeunes. L'analyse est moins aisée pour les hommes migrants, les résultats étant moins nets. Ainsi, pour certains, le « schéma conjugal classique » se trouve bousculé du fait même de la migration.

²⁵ La différence d'âge exprimée ici correspond au résultat de l'âge du conjoint français après soustraction de l'âge du conjoint étranger (donc l'enquêté).

Tableau 8 : Écarts d'âge* entre conjoints selon le sexe de l'enquêté et la typologie (en %)

L'enquêté est un homme	Différence négative	Même âge	Différence positive	Ensemble	Écart d'âge moyen (en années)
1- « Sans lien direct »	48,6	5	46,4	100	7,1
2- Type 2	66,7	5,9	27,4	100	5,4
3- « Lien indirect »	75,4	9,4	15,2	100	5,3
4- Type 4	56	4	40	100**	7,5
5- Type 5	83,7	0	16,3	100**	7,3
6- « Double lien »	69,1	6,5	24,4	100	5,5
Total	64,8	6,7	28,6	100	6,1

L'enquêtée est une femme	Différence négative	Même âge	Différence positive	Ensemble	Écart d'âge moyen (en années)
1- « Sans lien direct »	13,2	3,3	83,5	100	9,9
2- Type 2	21,8	4,3	73,9	100	7
3- « Lien indirect »	12,4	7,7	79,9	100	6
4- Type 4	5,3	5,3	89,4	100**	10,3
5- Type 5	17,1	7,3	75,6	100**	7,5
6- « Double lien »	7,5	3,3	89,2	100	9,7
Total	11,4	4,5	84,1	100	8,8

NB : les trois personnes pour lesquelles il a été impossible de calculer la différence d'âge avec leur conjoint ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

* voir note 26.

** attention, pourcentages calculés à partir d'effectifs faibles (N = 57 pour la type 4 et N = 41 pour la type 5).

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnaud

L'admission au séjour en France des couples mariés et des couples concubins

L'admission au séjour revêt un caractère important car elle est le plus souvent synonyme du début de la vie en couple, à l'exception des étrangers régularisés notamment au titre de leurs liens personnels et familiaux en France (pour mémoire, 1,6 % de la population étudiée ici, la moitié d'entre eux étant concubins et des couples de type 1 c'est-à-dire sans lien direct à l'immigration).

Les couples mariés ont connu une admission au séjour du conjoint étranger nettement plus rapide que les concubins²⁶ : près des trois quarts des conjoints étrangers mariés ont été admis au séjour dans l'année même du mariage ou celle qui suit (respectivement 33,2 % et 40,5 %, voir Tableau 9) alors que c'est le cas pour seulement deux conjoints étrangers concubins sur cinq (40,1 %), ces derniers étant admis la plupart du temps au moins deux ans après la mise en couple. Une des explications réside probablement dans le fait qu'une procédure bien spécifique existe dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) pour l'admission au séjour des conjoints de Français lorsque le couple est marié alors que ce même code ne prévoit pas le rapprochement des concubins. Pour autant, le concubinage de certains couples peut s'avérer être un choix délibéré. Il ne faut donc pas lire l'ancienneté du couple uniquement comme la durée nécessaire à l'admission au séjour.

Tableau 9 : Ancienneté du couple avant l'admission au séjour (effectifs)

Admission au séjour	Concubins	Mariés	Ensemble*	
			Eff.	%
La même année	20	916	936	31,9
Un an après	51	1 116	1 167	39,8
Deux à quatre ans après	83	530	613	20,9
Au moins cinq ans après	23	195	218	7,4
Total	177	2 757	2 934	100
Durée moyenne	2,5 ans	1,9 an	2 ans	

* Cette durée n'a pas pu être calculée pour cinq couples.

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnard

La faiblesse de l'échantillon ne permet pas de procéder à une analyse qui croiserait le statut matrimonial, la typologie et la durée qui sépare l'admission au séjour et la mise en couple ou le mariage. D'une manière générale, pour l'ensemble des couples, quel que soit leur statut matrimonial, plus le lien à l'immigration est prégnant, plus la proportion de conjoints étrangers admis au séjour la même année que la mise en couple est faible (voir Tableau 10). Ainsi plus de deux conjoints de Français sans lien direct à l'immigration (type 1, 42,9 %) sur cinq sont admis au séjour l'année même de la mise en couple alors que cela ne concerne qu'un étranger sur cinq lorsque son conjoint a un double lien à l'immigration (type 6, 26,5 %).

²⁶ Cette ancienneté a été calculée à partir de l'année de mariage, pour les couples mariés (seul critère relevé avec précision), et l'année du début de vie commune pour les concubins.

Tableau 10 : Ancienneté du couple avant l'admission au séjour selon la typologie (effectifs)

	Admission au séjour				Ensemble*	% « même année »
	La même année	Un an après	Deux à quatre ans après	Au moins cinq ans après		
1- « Sans lien direct »	406	346	161	33	946	42,9
2- Type 2	61	64	23	22	170	35,9
3- « Lien indirect »	207	349	189	44	789	26,2
4- Type 4	27	47	21	11	106	25,5
5- Type 5	13	31	21	19	84	15,5
6- « Double lien »	222	330	198	89	839	26,5
Total	936	1 167	613	218	2 934	31,9

* Cette durée n'a pas pu être calculée pour cinq couples.

Source : Enquête DREES PPM, 1^{ère} vague (2006). Exploitation : Collet et Régnaud

Ces résultats sont pour partie le reflet d'interférences entre la législation et la réalité de la vie sociale. Chaque année, très peu de visas « en vue mariage » sont délivrés²⁷. À moins que le conjoint étranger séjourne déjà en France, les unions franco-étrangères sont donc très fréquemment célébrées à l'étranger (près de trois fois sur cinq dans notre cas précis). Or pour être reconnu valide, un mariage célébré à l'étranger doit répondre à certaines règles (publications des bans, respect des conditions de fond²⁸) et être transcrit dans les registres de l'État civil français. Il semble assez évident que cette transcription rallonge d'autant la procédure d'admission au séjour : en 2004, le délai moyen entre le mariage et la transcription était d'un peu moins de trois ans, variant par exemple de 5,1 ans pour des mariages célébrés en Algérie à 1 ou 1,4 an pour des mariages célébrés au Maroc ou en Tunisie (Régnaud, 2006). Dans un autre registre, on peut supposer que certains étrangers, face à la difficulté pour remplir les conditions d'obtention du regroupement familial (notamment, critères de revenus et de surface de logement) avec leur conjoint resté au pays d'origine, ont acquis leur naturalisation avant d'obtenir l'autorisation de regroupement familial. C'est donc en tant que conjoint de Français que le conjoint étranger a pu alors migrer en France (et dans ce cas précis, il n'y a plus de condition de ressources et de surface de logement).

L'ensemble des questions traitées a permis d'établir que la typologie des couples mixtes faisait sens sociologiquement parlant. Les comportements des couples se distinguent nettement selon qu'ils appartiennent au premier, au troisième ou au sixième type. On voit donc bien que le lien, indirect ou double avec l'immigration, induit des différences et, en somme, modifie la réalité conjugale. Les couples dont le conjoint français n'a pas de lien direct à l'immigration (type 1) se sont plutôt rencontrés en France dans des

27 Visas permettant à un étranger de venir en France pour s'y marier. En 2006, 1 050 visas de ce type ont été délivrés (source : Ministère des affaires étrangères).

28 Les conditions de fond (articles 144 à 164 du Code civil) sont multiples et concernent notamment le respect des conditions d'âge, de libre consentement des intéressés, de l'impossibilité de contracter un second mariage avant la dissolution du premier, le consentement des tiers (parents ou tuteurs) pour les mineurs et les majeurs protégés et la comparution personnelle.

circonstances qu'ils qualifient eux-mêmes de fortuites, sont plus souvent en concubinage que les autres (quand bien même cette situation est rare) et accusent des écarts d'âges plus fréquemment positifs. Les couples dont les conjoints français ont un lien indirect (type 3) ou double (type 6) se répartissent différemment. Certes, ils se sont plus souvent rencontrés au pays d'origine du conjoint étranger, dans des circonstances organisées et sont dans la très grande majorité mariés. Parmi eux, seuls les couples qui ont un double lien à l'immigration (type 6) accusent un écart d'âges positif : l'homme est alors souvent plus âgé que la femme, qu'il soit le migrant ou le conjoint français. Les profils conjugaux de ces couples ayant un lien à l'immigration semblent plus proches des modèles conjugaux répandus dans les pays d'origine (Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie), à savoir une plus grande importance accordée aux présentations dans les familles et à des positions asymétriques entre conjoints encore relativement plus prédominantes qu'en France.

POUR CONCLURE

Les principaux enseignements de cette analyse concernent le caractère limité de l'appréhension de la mixité franco-étrangère par l'unique critère de la nationalité et l'extrême variété des situations sociales observées. L'intégration progressive dans la nationalité française des populations immigrées est le fondement même de la conception républicaine. Elle a contribué à une diversification culturelle de la population française.

Une typologie distinguant les couples en fonction du rapport à l'immigration (sans lien direct, lien indirect, double lien) du conjoint français a permis une autre lecture de la « réalité mixte ». Notre analyse, qui prend la mixité conjugale du point de vue des primo-arrivants²⁹, montre que le mariage mixte franco-étranger unit pour les deux tiers des étrangers à des Français ayant un lien à la migration. L'alliance conjugale s'avère être un des événements de la vie permettant de maintenir, voire de raviver ce lien.

Les études anthropologiques ont constaté depuis longtemps l'importance que revêt la norme de l'endogamie dans les familles immigrées (Rude-Antoine, 1990 ; Lacoste-Dujardin, 1992) : elle devient alors un « enjeu d'appartenance » (Neyrand *et al.*, 2008)³⁰. Les jeunes générations françaises, descendantes de parents immigrés, s'arrangent avec l'endogamie de diverses manières : les études menées à ce sujet concordent pour souligner qu'elle garde toute son importance (Belhadj, 2006 ; Santelli et Collet, 2003 et Collet et Santelli, 2008). Certains choisissent un conjoint de même origine ayant grandi comme eux en France, d'autres se mettent en couple avec des immigrés issus des pays d'origine de leur(s) parent(s) et seulement une partie d'entre eux choisissent un conjoint français né en France, de parents nés en France. Dans l'attente des résultats de l'enquête « Trajectoires et Origines », réalisée conjointement par l'INED et l'INSEE, aucune étude ne nous permet de savoir dans quelles proportions ces choix se font par rapport à un ensemble de personnes issues de l'immigration.

29 Étude des flux et non des stocks.

30 Les études sur les populations immigrées ont souligné l'endogamie de ces dernières sans toujours mentionner que les tendances endogames existent dans tous les groupes qu'ils soient régionaux, minoritaires, religieux, voire professionnels.

Ainsi, dans une société d'immigration, ces résultats n'ont au fond rien de surprenant. L'intégration des populations immigrées se fait au fil des générations. Seule une partie des migrants s'unit à des personnes sans lien à l'immigration, les autres sont dans une logique de proximité culturelle. Les descendants d'immigrés ne sont pas coupés du pays d'origine : certains font lien entre les parents et leurs propres enfants, entre ici et là-bas. Le maintien des liens avec le pays d'origine par le mariage est donc une option possible (Munoz, 1999). De fait, le marché matrimonial de ces populations est autant ouvert sur leur pays d'origine ou celui de leurs parents que sur celui de la France.

L'analyse socio-démographique révèle certaines singularités des différents types de couples franco-étrangers. Ainsi, pour les couples dont le Français a un lien indirect ou double à l'immigration (types 3 et 6), on observe le maintien de certaines pratiques culturelles héritées du pays d'origine, comme la présentation des conjoints par la famille ou encore un écart d'âge entre conjoints plus élevé. Le type 1, quant à lui, cristallise d'autres spécificités : la mixité semble recherchée de manière plus délibérée (prépondérance des agences matrimoniales), sans pour autant que le choix se porte sur certaines nationalités précises tout en respectant des critères classiques du choix du conjoint.

En prenant ici la mixité franco-étrangère du point de vue des migrants, force est de constater qu'elle correspond à une grande diversité de situations. Toutes les rencontres entre deux personnes juridiquement étrangères ne relèvent pas nécessairement d'une différence culturelle. L'intégration des étrangers est un processus long et multiforme qui se construit à travers les générations. Il pose la participation des populations immigrées à la société d'accueil à travers l'insertion économique et politique, tout en laissant la possibilité d'options culturelles et sociales variées (Schnapper, 2007). Les populations immigrées installées en France n'ont pas oublié « comme par enchantement » les références culturelles héritées de leur pays d'origine. Elles les ont plutôt transmises à leur(s) enfant(s) de façon plus ou moins prégnante et réinterprétée. Comme tout parent, ils ont misé sur la transmission de valeurs qui leur paraissaient importantes et ont souhaité la réussite de leurs enfants. D'autres études, quantitatives et qualitatives, seraient aujourd'hui nécessaires pour mieux comprendre pourquoi le lien avec le pays d'origine est plus ou moins fortement entretenu. Quelle est la spécificité d'un contexte familial, social, économique et résidentiel à l'origine d'un choix conjugal ?

.....

Références bibliographiques

- BELHADJ Marnia (2006), *La conquête de l'autonomie. Histoire de Françaises descendantes de migrants algériens*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 254 p.
- BÈQUE Marilyne (2007), *Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ?* Paris, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Études et Résultats n° 612, 4 p.
- BENSIMON Doris et LAUTMAN Françoise (1974), Quelques aspects théoriques de recherche concernant les mariages mixtes, *Ethnies*, 4, pp. 17-40.
- BORREL Catherine et SIMON Patrick (2005), L'origine des Français, in Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon Dir., *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Les Cahiers de l'INED, pp. 425-441.
- BOULHABEL-VILLAC Yésa (1989), *Stratégies professionnelles et familiales des femmes algériennes*, Rapport final, convention CNAF-ARESSE, 167 p.
- BOZON Michel (1990a), Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie. I, Type d'union et attente en matière d'écart d'âge, *Population*, 45 (2), Paris, INED, pp. 327-360.
- BOZON Michel (1990b), Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie. II, Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint, *Population*, 45 (3), Paris, INED, pp. 565-602.
- BOZON Michel et HÉRAN François (2006), *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 267 p.
- COLLET Beate (1998), Intégration et mixogamie en France et en Allemagne, in Claudine Philippe, Gabrielle Varro et Gérard Neyrand Dir., *Liberté, Égalité, mixité... conjugale. Une sociologie du couple mixte*, Paris, Anthropos, pp. 139-171.
- COLLET Beate et SANTELLI Emmanuelle (2008), La mixité au-delà des différences culturelles, in Beate Collet, Claudine Philippe et Gabrielle Varro Dir., *MixitéS. Variations autour d'une notion transversale*, Paris, L'Harmattan, pp. 69-94.
- FILHON Alexandra et VARRO Gabrielle (2005), Les couples mixtes, une catégorie hétérogène, in Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon Dir., *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Paris, Les Cahiers de l'INED, pp. 483-501.
- GIRARD Alain (1964), *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, Paris, INED-PUF (1^{ère} édition), 201 p.
- LACOSTE-DUJARDIN Camille (1992), *Yasmina et les autres de Nanterre et d'ailleurs. Filles de parents maghrébins en France*, Paris, La Découverte, 282 p.
- MUNOZ Marie-Claude (1999), Épouser au pays, vivre en France, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 15 (3), pp. 87-100.
- MUNOZ-PÉREZ Francisco et TRIBALAT Michèle (1984), Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France. Évolution depuis la Première guerre, *Population*, 39 (3), Paris, INED, pp. 427-462.
- MUNOZ-PÉREZ Francisco, TRIBALAT Michèle (1996), Les unions mixtes en France, *Espace populations sociétés*, 2-3, pp. 393-403.
- NEYRAND Gérard, HAMMOUCHE Abdelhafid et MEKBOUL Saha (2008), *Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales*, Paris, La Découverte, 309 p.
- NEYRAND Gérard et M'SILI Marine (1995), *Mariages mixtes et nationalité française. Les Français par mariage et leurs conjoints*, Paris, L'Harmattan (coll. Logiques sociales), 174 p.
- RÉGNARD Corinne (2008), *Immigration et présence étrangère en France en 2007 – Rapport de la Direction de la population et des migrations*, Paris, La Documentation Française, 308 p.
- RÉGNARD Corinne (2006), *Immigration et présence étrangère en France en 2004 – Rapport de la Direction de la population et des migrations*, Paris, La Documentation Française, 259 p.
- RUDE-ANTOINE Edwige (1990), *Le mariage maghrébin en France*, Paris, Karthala, 190 p.
- SANTELLI Emmanuelle et COLLET Beate (Coord.) (2008), Entre consentement et imposition. Réalités politiques et sociales des mariages dits forcés, *Migrations-Société*, 20 (119), 264 p.

- SANTELLI Emmanuelle et COLLET Beate (2003), Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui ? Modes de formation des couples et dynamiques conjugales d'une population française d'origine maghrébine, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19 (1), pp. 51-77.
- SAFI Mirna (2008), Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France, *Population*, 63 (2), pp. 267-298.
- SCHNAPPER Dominique (2007), *Qu'est-ce que l'intégration*, Paris, Folio actuel, 240 p.
- STREIFF-FENART Jocelyne (2000), Sauver la face et réparer l'offense : le traitement rituel des mariages mixtes dans les familles maghrébines immigrées, in Jean-Luc Alber *et al.* Dir., *Mariages tous azimuts. Approche pluridisciplinaire des couples binationaux*, Suisse, Éditions universitaires de Fribourg, pp. 175-190.
- STREIFF-FENART Jocelyne (1989), *Les couples franco-maghrébins en France*, Paris, L'Harmattan, 155 p.
- THAVE Suzanne (1998), Les sources statistiques d'études des unions mixtes, in Claudine Philippe, Gabrielle Varro et Gérard Neyrand Dir., *Liberté, Égalité, mixité... conjugale. Une sociologie du couple mixte*, Paris, Anthropos, pp. 33-42.
- TRIBALAT Michèle et MUNOZ-PÉREZ Francisco (1991), Les mariages d'immigrés avec des Français : leur évolution depuis quelques décennies, in *La nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés. Actes du IX Colloque National de Démographie, Paris, 3, 4 et 5 décembre 1991*, pp. 111-136.
- TRIBALAT Michèle, SIMON Patrick et RIANDEY Benoît (Coll.) (1996), *De l'immigration à l'assimilation*, La Découverte-INED, Paris, 302 p.
- VANDERSCHULDEN Mélanie (2006), *L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit*, Paris, INSEE Première, 1073, 4 p.
- VARRO Gabrielle (Dir.) (1995), *Les couples mixtes et leurs enfants en France et en Allemagne*, Paris, A. Colin, 267 p.

La réalité socio-culturelle de la mixité franco-étrangère. Analyse de données statistiques d'une enquête auprès de primo-arrivants

Beate Collet et Corinne Régnard

À partir de l'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France » (DREES, 2006), la catégorie des couples franco-étrangers a été réinterrogée du point de vue des migrants. Une typologie distinguant les conjoints français en fonction de leurs liens à l'immigration montre que 32,2 % de ces migrants sont en couple avec des Français nés en France, de parents nés en France, 26,9 % le sont avec des Français nés en France de parents nés à l'étranger et 28,6 % avec des Français nés à l'étranger de parents nés à l'étranger. À travers le mariage, les Français issus de l'immigration maintiennent les liens avec leur pays d'origine ou celui de leurs parents, leur intégration se réalisant au fil des générations. En examinant les circonstances et lieux de rencontre, le statut matrimonial et l'écart d'âge, d'autres spécificités ont été observées. Dans le premier type, le conjoint français se met en couple avec un conjoint étranger de manière délibérée ; dans les deux autres types, le conjoint français (issu de l'immigration) se rapproche des pratiques culturelles du pays d'origine du conjoint étranger (rôle de la famille et écart d'âge).

The Socio-cultural Reality of French-foreign Mixed Marriages. An Analysis of Statistical Data from a Survey among New Immigrants

Beate Collet and Corinne Régnard

Data borrowed from the survey "Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France" (Life course and profiles of migrants recently arrived and legalised in France) (DREES, 2006), gave us the opportunity to revisit the category of French-foreign couples from the migrants' point of view. A typology distinguishing the French spouses according to their own relation to immigration shows that 32.2% of the live with a French person born in France, whose parents were also born in France, 26.9% with a French citizen born in France whose parents were born abroad and 28.6% have a foreign-born French partner whose parents were also born abroad. Through marriage, French individuals of immigrant descent maintain ties with their or their parents' country of origin; the integration process is accomplished over generations. Studying the circumstances prevailing at the couples' encounter, their marital status and age differences, other features were also observed. While in the first type, the French spouse deliberately seeks out a foreign spouse, in the two other cases, the French person (of immigrant descent) comes closer to the cultural practices of the country of origin of the foreign partner (role of family and age difference).

La realidad socio-cultural de la mixidad franco-extranjera. Análisis de datos estadísticos de una encuesta a recién llegados

Beate Collet y Corinne Régnard

Basándose en los datos de la encuesta «Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France» (Recorridos y perfiles de los migrantes recientemente llegados o regularizados en Francia) (DREES, 2006), la categoría de las parejas franco-extranjeras ha sido nuevamente interrogada desde el punto de vista de los migrantes. Una tipología que distingue a los cónyuges franceses en función de sus vínculos con la inmigración muestra que el 32,2% de estos migrantes está en pareja con franceses nacidos en Francia de padres nacidos en Francia, el 26,9% con franceses nacidos en Francia de padres nacidos en el extranjero y el 28,6% con franceses nacidos en el extranjero de padres nacidos en el extranjero. A través del matrimonio, los franceses provenientes de la inmigración mantienen vínculos con su país de origen o con el de sus padres, realizándose su integración a los largo de las generaciones. Analizando las circunstancias y los lugares de encuentro, el estatus matrimonial y la diferencia de edad, se han observado otras particularidades. Dentro del primer tipo, el cónyuge francés busca un cónyuge extranjero de manera deliberada, mientras que para los dos otros tipos, los franceses provenientes de la inmigración mantienen más las prácticas culturales del país de origen de los cónyuges extranjeros (rol de la familia y diferencia de edad).